

# Inventaires des Zones d'Activités Économiques (IZAE)

## Inventaire au titre de la loi Climat et Résilience

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

CC du Sud Territoire // CC des Vosges du sud

Référent / Contact

Virginie HERZOG / vherzog@autb.fr



## Une obligation législative issue de la loi Climat et Résilience

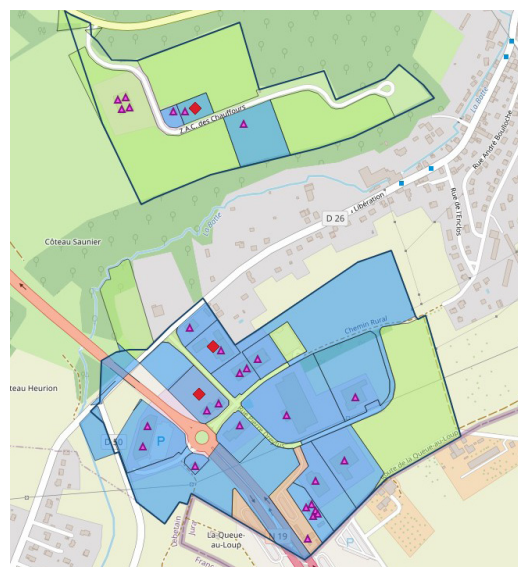
Afin de faciliter la mise en œuvre de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette », la loi Climat et Résilience impose aux collectivités compétentes d'établir un inventaire précis des zones d'activités économiques (ZAE).

Cet inventaire, dont le contenu est précisé par l'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme, doit comprendre plusieurs éléments :

- un état parcellaire des unités foncières, avec la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire,
- l'identification des occupants de la zone d'activité économique,
- et le taux de vacance.

L'inventaire est soumis à la consultation des propriétaires et occupants de chaque ZAE durant 30 jours. Ensuite, le conseil communautaire délibère sur l'inventaire, puis le transmet notamment à l'établissement public du SCoT.

Son actualisation doit avoir lieu tous les 6 ans.



## La réalisation d'un état des lieux

Après avoir défini avec chaque collectivité les ZAE et leur périmètre, le recensement des occupants a été réalisé grâce à l'observatoire des sites économiques (OSE) de l'AUTB et un travail de terrain. L'état parcellaire des unités foncières a été réalisé grâce aux fichiers fonciers, et le taux de vacance a été établi avec l'aide des fichiers LOCOMVAC transmis par convention par chaque EPCI.



## Inventaire des ZAE 2023

### Les Grands Sillons, Grandvillars

#### État parcellaire des unités foncières

Sources : DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2023, IGN BD TOPO 2023, OSE 2023



## Un accompagnement pour la consultation à venir

L'AUTB a réalisé une fiche par ZAE ainsi qu'une cartographie dynamique pour chaque collectivité. Grâce à un tour d'horizon des différentes méthodes employées par d'autres territoires pour la consultation, un questionnaire pour les différents profils (propriétaire-occupant, propriétaire seul, occupant seul) a également été proposé.

Les inventaires vont entrer en phase de consultation pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Leur finalisation devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2024.



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand 90000 Belfort - 03 84 46 51 51 - contact@autb.fr

www.autb.fr